



Incarceration pour viol mais innocent

Par **duchesse95**, le **17/03/2015** à **15:35**

Bonjour
Mon mari est actuellement incarcere pour exhibition
Et viol
Il a reconnu les deux exhibitions faite dans sa voiture
Mais on l accuse egalement de viol et c est faux
Malgre l instruction son interrogatoire devant le juge
On ne l ecoute pas
Comment faire

Par **youris**, le **17/03/2015** à **21:29**

bjr,
seule la victime du viol peut dire qu'il n'y a pas eu viol.
il appartient à l'avocat de votre mari de convaincre le juge en prouvant que la victime ment.
comment savez-vous qu'il n'y a pas eu viol?
cdt

Par **sadness**, le **19/04/2015** à **22:53**

Bonjour duchesse95,
d'après ce que vous écrivez, votre époux n'a pas été jugé, il se trouve en détention provisoire.
Le juge n'a aucune raison de croire ou ne pas croire à l'une ou l'autre des versions, mais de constater des faits, des preuves.
Pour sa défense votre mari peut avancer des éléments et au travers de son avocat émettre des requêtes, ou demander des éléments d'enquête.
Il est difficile de vous conseiller sans connaître le fond du dossier.
Bon courage.